

DEPARTEMENT DU DOUBS

-=-=-

COMMUNE DE OUHANS

-=-=-=-

ARRETE MUNICIPAL N° 2024-25440-02 du 14 MARS 2024

ACCES INTERDIT PROVISOIREMENT SENTIER RIVE GAUCHE DE LA SOURCE DE LA LOUE MODIFICATION de l'arrêté n°2023-25440-02

LE MAIRE DE OUHANS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2 ;

VU les arrêtés municipaux n° 2022-25440-03 et n° 2023-25440-02 ;

VU la demande de Madame GUIDET Gilette, chargée de mission à EDF

Considérant que EDF doit accéder à l'usine de la Source et du barrage de Mouthier ;

Considérant qu'il existe un danger réel, à savoir de nombreuses chutes de pierres et d'arbres qui se produisent sur le sentier de la source de la Loue, vu les éboulements récents,

Considérant le danger actuel :

ARRETE

- <u>ARTICLE 1</u> : Le sentier rive gauche depuis la source de la Loue est interdit provisoirement et jusqu'à la levée du présent arrêté.
- ARTICLE 2: Cette interdiction n'est pas applicable à EDF qui doit accéder à l'usine de la Source et du barrage de Mouthier. Ses agents, préposés ou toute autre personne mandatée par ses soins ainsi qu'à leurs véhicules et engins dans le cadre de l'exploitation et de la maintenance des ouvrages hydroélectriques autorisés de La Source et concédés de Mouthier
- **ARTICLE 3**: Une signalisation spécifique sera mise en place pour localiser les endroits dangereux et interdire l'accès.
- <u>ARTICLE</u> : Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de **OUHANS** ;
- ARTICLE 5 : Monsieur le Maire de la commune de OUHANS, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de PONTARLIER sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ouhans, le 14 mars 2024

Le Maire, Michel HERGOTT





Copie sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de PONTARLIER
- Madame Gilette GUIDET, chargée de mission à EDF Monsieur Sébastien RECKEL, Coordonnateur exploitation chez EDF
- Monsieur le Directeur de la DREAL,
- Madame la Présidente du Département,
- Monsieur Jean-Pierre BASSELIN de la Fédération Française de Randonnée
- Monsieur le Maire de Mouthier Haute-Pierre